APPEL A DÉCLARATION DE PROJET

Commune de Saint-André-d'Embrun - Propriété de « La Marine »

Date limite de réception des déclarations de projet : 30 septembre 2022

Pour toute demande de renseignements, merci de contacter la ***Mairie de Saint-André-d'Embrun*** *(****en privilégiant les demandes par mails****)*

Courriel : mairie@saintandredembrun.fr Tel : 04 92 43 03 84 site : saintandredembrun.fr

Contexte de cet appel à déclaration de projet :

Le présent appel à déclaration de projets est lancé par la Mairie de Saint-André-d'Embrun qui envisage de vendre la propriété de « La Marine », ancienne colonie de vacances de l'Arsenal de Toulon située dans un site remarquable sur les hauteurs de la commune de Saint-André d'Embrun.

L'intention de la commune est de céder cette propriété pour des projets qui permettront de restaurer et de mettre en valeur les bâtiments existants, tout en conservant la destination pastorale ou agricole du foncier de ce site d'exception. La commune est ouverte à recevoir et étudier tout type de projet sur ce site.

Il est précisé l'attachement des habitants de Saint-André d'Embrun à ce site, sur lequel, depuis 30 ans, ils ont pris l'habitude de partager des moments de convivialité.

Description de la propriété :

La propriété à la vente est située au-dessus des hameaux des Audes aux lieux-dits Les Réaumes et les Eymars et représente une surface totale de 8 hectares 60 ares 12 centiares principalement en nature de pâturages et de landes boisées.

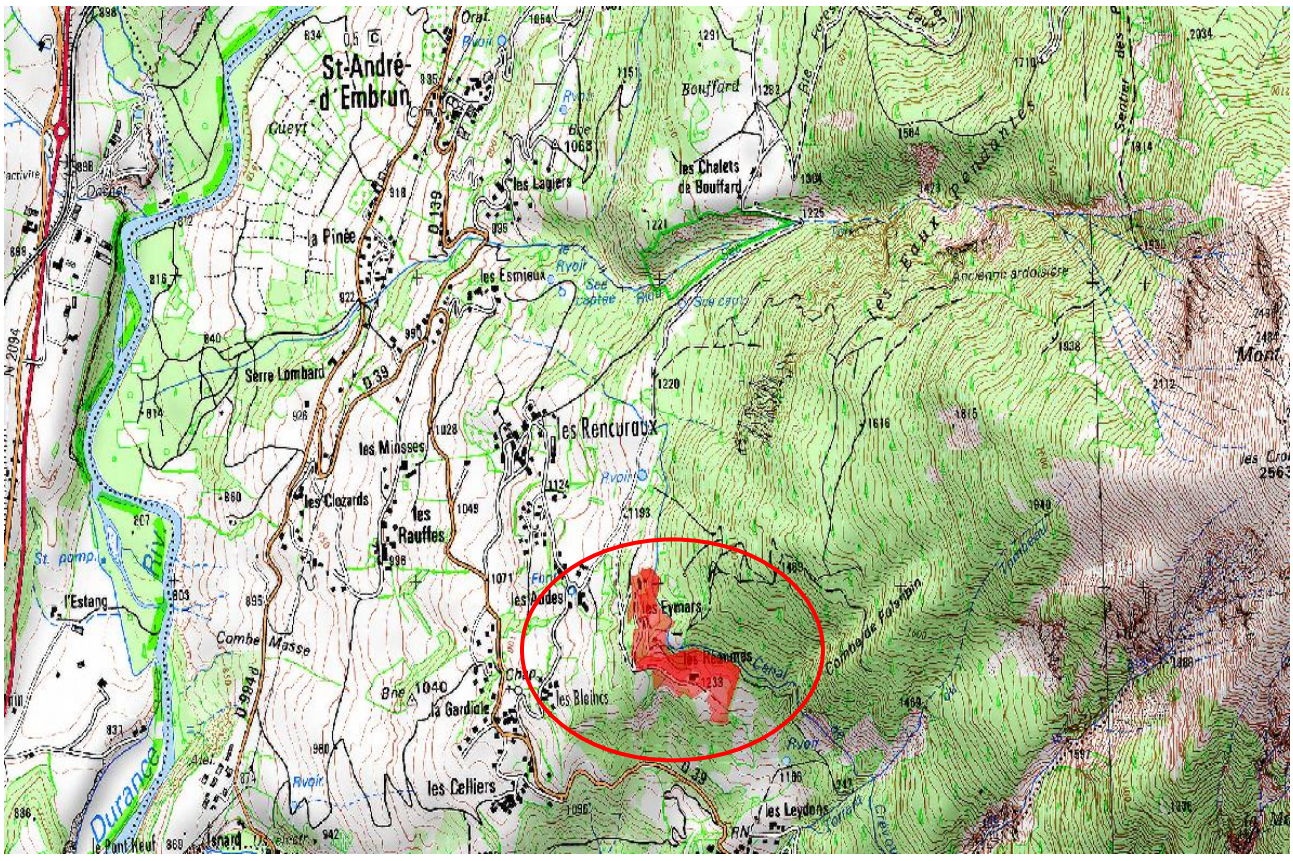

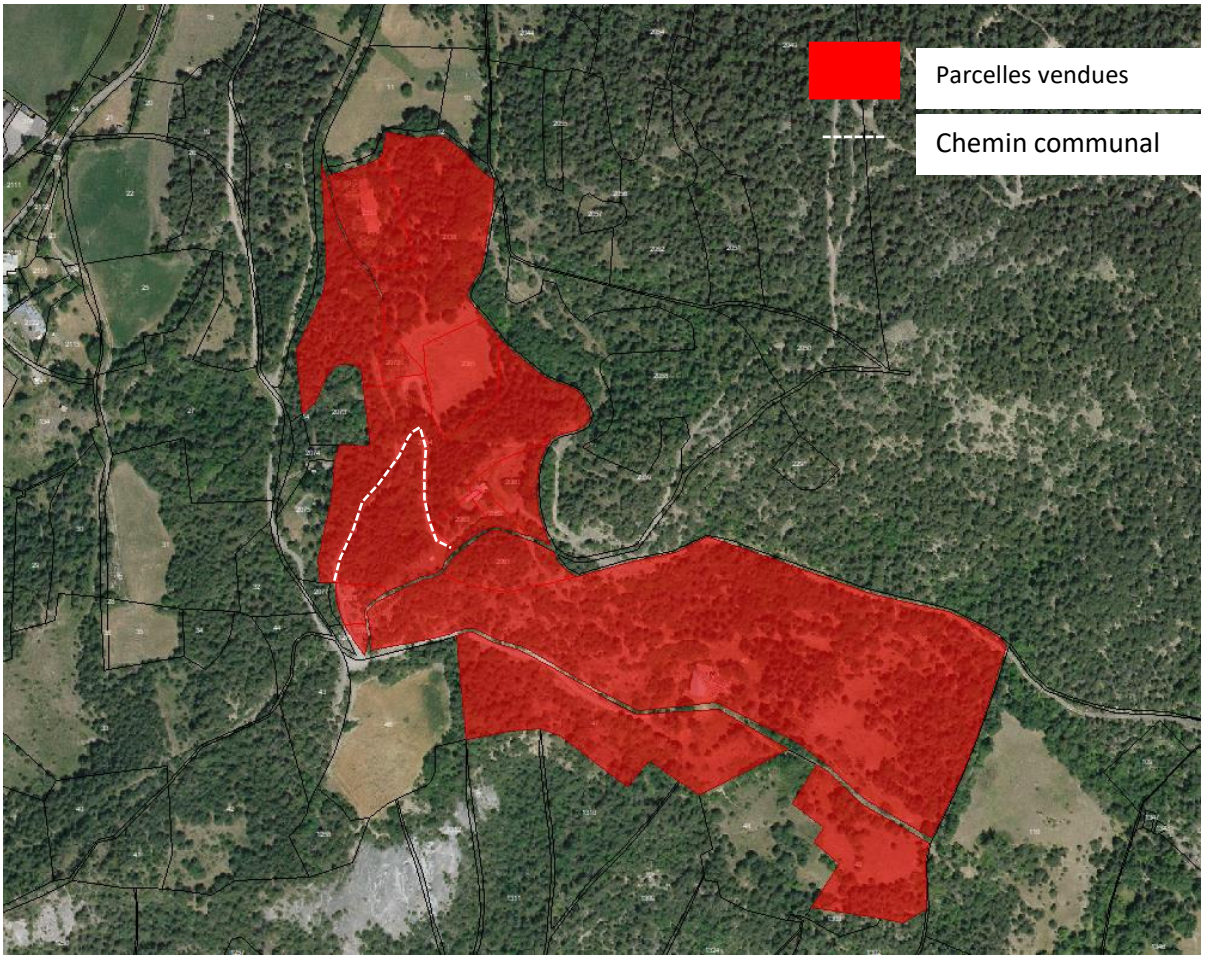

Trois bâtiments (voir photos ci-dessous) non habitables dans l'état sont implantés sur cette propriété avec d'importants travaux de restauration à envisager. Des chemins communaux traversent la propriété.

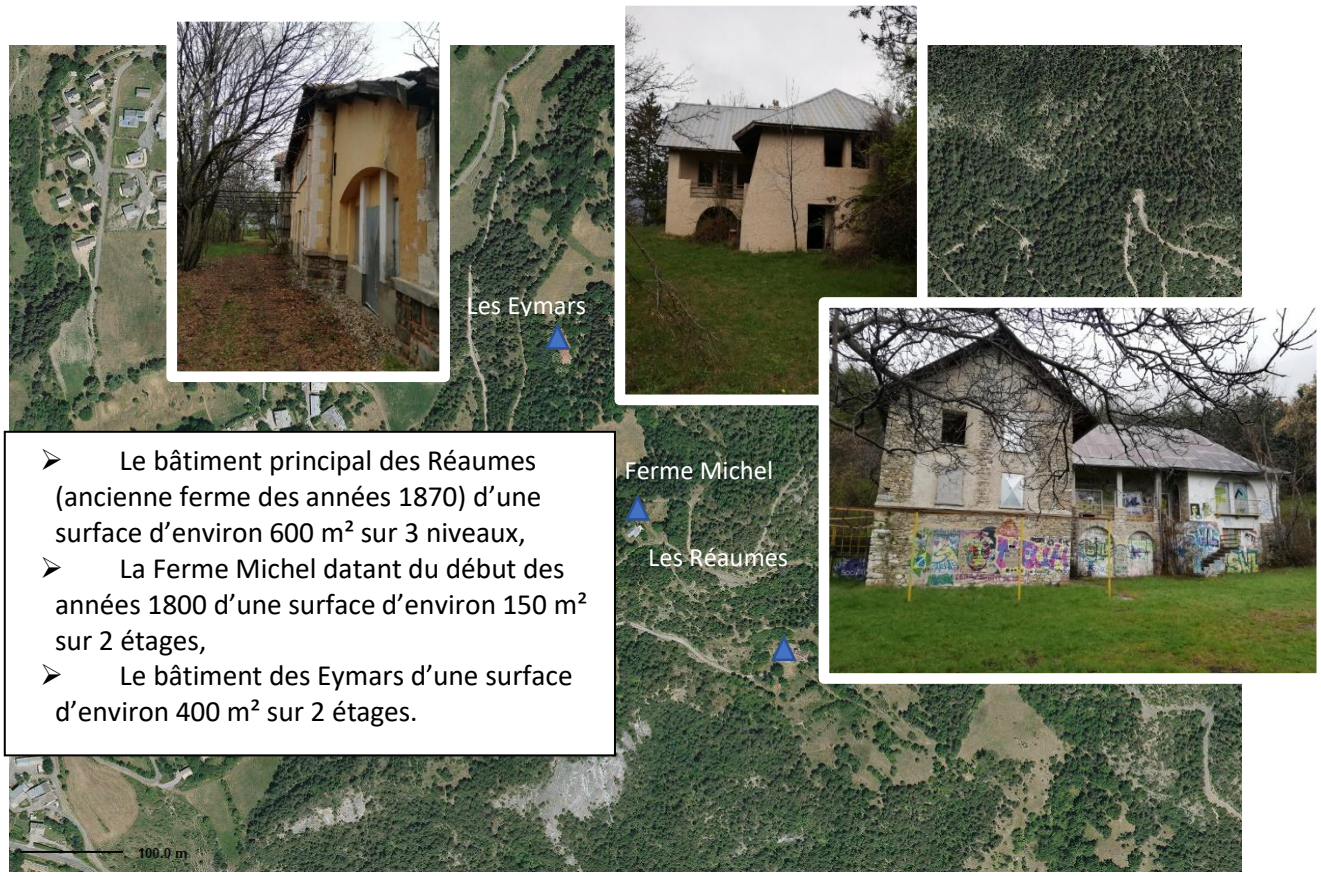

- Le bâtiment principal des Réaumes (ancienne ferme des années 1870) d'une surface d'environ 600 m² sur 3 niveaux,
- La Ferme Michel datant du début des années 1800 d'une surface d'environ 150 m² sur 2 étages,
- Le bâtiment des Eymars d'une surface d'environ 400 m² sur 2 étages.

Caractéristiques urbanistiques et règlementaires

La propriété de « La Marine » est située en totalité en zone Naturelle au Plan Local d'Urbanisme de Saint-André-d'Embrun. Les nouvelles constructions sont impossibles et les changements de destination des bâtiments existants contraints. Les rénovations devront respecter les prescriptions du PLU.

La zone est soumise au Plan de Prévention des Risques naturels et les bâtiments sont situés en zone bleue.

Voierie et accès à la propriété

L'accès à la propriété se fait via une piste d'accès non goudronnée d'environ 1 km, piste qui n'est pas déneigée l'hiver.

Réseaux

L'eau et l'électricié se trouvent sur le domaine. L'assainissement sera obligatoirement individuel.

Calendrier :

Le projet devra contenir les éléments suivants :

- Présentation des porteurs de projets,
- Contenu du projet avec notamment destination des bâtiments et utilisation des surfaces,
- Proposition de prix,
- Plan de financement envisagé,
- Eventuelles demandes ou conditions à remplir pour la réalisation du projet présenté,

Il est à remettre à la mairie au plus tard le 30 septembre 2022.

Suite à cet appel à déclaration de projet, et au regard des projets déposés, la commune sera amenée à faire un choix en terme d'orientation de la propriété et envisagera en conséquence les aménagements à mettre en œuvre pour la vente de la propriété (modification du PLU, réseaux, route d'accès…).

Modalités d'envoi des projets :

Par courrier déposé ou adressé à la Mairie :

Mairie de Saint-André d'Embrun
Quartier de l'Eglise
120 place de la Mairie
05200 Saint-André-d'Embrun

Ou

Par mail à l'adresse suivante : *mairie@saintandredembrun.fr*